

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 28 juin 2007

Le vingt huit juin deux mille sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Etaient présents : Pierre JACQUIS, Gilles EUVRARD, Catherine DIENNE, Laurent MATHIRON Yves PHILIPPE Gérard HOTTE Francis LAMBERT.

Pouvoirs : de Jean-François CHERREY à Pierre JACQUIS.

Absents : Béatrice CHAMPAGNE, Jean- François CHERREY Olivier PARISOT

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE.

\*\*\*\*\*

## **Réhabilitation de l'assainissement individuel**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête a été faite par Central Environnement à la parcelle puis que le dossier a été présenté et accepté par le SPANC, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

- Le Cahier des prix et le Cahier de définitions des éléments techniques ont été établis
- Une enveloppe de subvention a été calculée sur la base d'une installation classique à partir du Cahier des prix telle que :

$$(8500 \text{ € HT / installation}) \times (140 \text{ habitations}) = 1\,190\,000 \text{ € HT}$$

Financée à 60 % par l'Agence de l'Eau et à 15 % par le Conseil Général.

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a été réalisé
- Une convention a été établie, elle sera signée par le propriétaire de chaque parcelle et par Monsieur le Maire en tant que Maître d'ouvrage délégué

Une délibération est **votée à l'unanimité autorisant** Monsieur le Maire à signer les conventions.

Lorsque toutes les conventions seront signées, un appel d'offre précis sera lancé.

Le Conseil Général **demande** que la commune informe la Chambre des Métiers dès que l'appel d'offre sera terminé.

Afin de privilégier les entreprises locales les travaux seront décomposés en lots d'une vingtaine de parcelles.

Les propriétaires régleront 80 % des travaux à leur réception et le solde à la fin de l'opération.

## **Vente des parcelles 5 - 4 et 34 par l'O.N.F.**

Monsieur le Maire demande à autoriser l'O.N.F. à vendre des bois par adjudication sur les parcelles 5, 4 et 34.

Une délibération est **votée à l'unanimité autorisant** cette vente par l'O.N.F.

## **Frais du groupe scolaire d'AUXON pour les 2006**

Monsieur le Maire demande à autoriser le paiement des frais scolaires du groupe scolaire d'AUXON pour un montant de 475 € par enfant scolarisé et pour 20 enfants soit 9500 €

Une délibération est **votée à l'unanimité autorisant** le paiement des frais scolaires de 2006.